

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 32

Date de convocation :

24/09/2025

Date de publication

de la convocation :

24/09/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 30 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - Mme BARDIN Isabelle - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - M. VADOT Thierry - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. FREGONESE Ludovic - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOUIN Ludovic - M. VENTO Romain - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. PAJOT Frédéric - M. STURM Yves

Absents excusés et représentés : M. BASSOLEIL Hervé (procuration à M. VENTO Romain) - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas (procuration à M. DELATTRE André) - Mme PENAUD Nathalie (procuration à M. DURANDIN Thierry) - Mme DEFERT Josette (procuration à Mme VICTOR Catherine) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M. RACLOT Frédéric (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. VADOT Thierry) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme COURBET Bénédicte) - Mme SCANZI Justine (procuration à Mme BARDIN Isabelle)

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

DIJON MÉTROPOLE - Écologie urbaine et services d'intérêt collectif - Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles D. 2224-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil métropolitain de Dijon métropole du 26 juin 2025 prenant acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2024,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2024 transmis à la mairie par les services de Dijon métropole le 1^{er} juillet 2025 ;

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 16 septembre 2025,

Considérant ce qui suit :

En application des articles D. 2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est présenté chaque année par le Président de Dijon métropole à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport est notamment destiné à l'information des usagers et est adressé à chaque commune membre pour une présentation en Conseil municipal.

Le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés comporte notamment les indicateurs techniques et financiers, quantitatifs et qualitatifs mentionnés dans le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

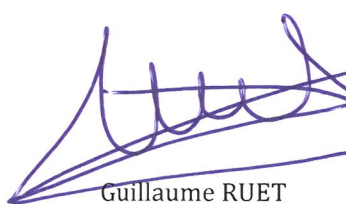
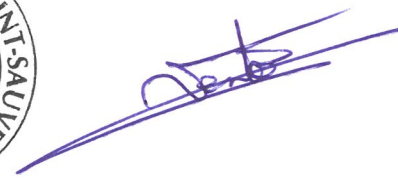
Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la transmission par Dijon métropole du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et **PREND CONNAISSANCE** de celui-ci.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 30 septembre 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Guillaume RUET

Romain VENTO